



Agent saisonnier pour Exposition (H/F) pour le Gasseau

CDD d'un mois en juillet 2025 ou CDD d'un mois en août 2025

Durée hebdomadaire de travail : 30 heures- Du mardi au dimanche inclus

Date limite d'envoi des candidatures : 31 janvier 2025

MISSIONS :

Sous l'autorité du Président de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, du Vice-Président en charge de la thématique, de la Directrice générale adjointe et sous le contrôle de la responsable, l'agent assure les missions suivantes :

- Etre responsable de l'ouverture et fermeture de l'exposition de la grande salle
- Accueil et renseignement du public
- Tenue de l'exposition
- Surveillance de l'exposition
- Application des règles de sécurité
- Application des éventuelles règles sanitaires en vigueur
- Tenue des statistiques de fréquentation
- Assurer la propreté de l'exposition et des espaces d'accueil.

MODALITES D'EXERCICE :

Poste basé au Domaine du Gasseau à Saint Léonard des Bois

Travail organisé du mardi au dimanche de 14h à 19h

Permis B et véhicule obligatoires

Un poste disponible en juillet 2025 (25/06/2025 au 31/07/2025) et un autre disponible en août 2025 (30/07/2025 au 31/08/2025)

Etre majeur

QUALIFICATION EXIGÉES :

Expérience dans l'accueil serait un plus

SAVOIR ETRE :

- Ouverture aux relations humaines, sens de l'accueil et du service public
- Cordialité, politesse, sang-froid
- Capacité d'adaptation et d'anticipation
- Travail et esprit d'équipe
- Dynamisme, réactivité et esprit d'initiative
- Rigueur, autonomie, organisation
- Respect de la hiérarchie
- Mise en valeur de l'image de la communauté de Communes et de sa propre image

REMUNERATION :

Rémunération sur la base de la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale + congés payés

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à envoyer pour le 31 janvier 2025 dernier délai à :
Monsieur le Président

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles

2, rue Abbé Lelièvre – 72130 Fresnay sur Sarthe

contact@cchautesarthealpesmancelles.fr